

N°1 - 2025

la lettre mensuelle



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05/02/2025

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : DUTEMPLE Karine, HEUZÉ Céline, TESSIER Delphine, MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne, MM : DAVAL Rodolphe, GERARD Michel, LAMENISOT Yoann, DANET Tony, MOUROUX Grégoire.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : M. RANDONNET Sébastien à M. MORISOT Yohann.

Absent(s) excusé(s) : Mme LEFEVRE Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Mme HEUZE Céline

Délibération 2025/001 – Avenant 1 - LOT 8 - menuiseries extérieures - Maison Pluridisciplinaire :

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics, VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du 26/04/2024 et du 31/05/2024 relatives à l'opération de réhabilitation d'une maison pluridisciplinaire, VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25/04/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE CONCLURE l'avenant en plus de 1 334 € HT ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : travaux d'aménagement de la maison pluridisciplinaire du bourg de La Chapelle-de-Brain,.

LOT N°8 : MENUISERIES EXTERIEURES

Attributaire : entreprise BOISTUAUD - zone artisanale du pâtis - avenue des Nouies - 35600 REDON

Marché initial - montant : 25 131.20 euros HT

Avenant 1 : 1 334.00 € HT

Travaux en Plus-Value : verrière - garde-corps et habillage dalle

Soit un nouveau montant du marché de 26 465.20 € HT

- D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 28 mars OU 4 avril 2025 à 19h30

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebrain.fr

Web : www.lachapelledebrain.fr - Instagram : #lachapelledebrain

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'ouverture Médiathèque : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h30 / Ven : 16h-18h / Sam : 10h30-12h30

Délibération 2025/002 – Avenant 1 - LOT 16 - électricité -ventilation - Maison Pluridisciplinaire :

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics, VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du 26/04/2024 et du 31/05/2024 relatives à l'opération de réhabilitation d'une maison pluridisciplinaire, VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 25/04/2024,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE CONCLURE l'avenant en plus de 428.98 € HT ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : travaux d'aménagement de la maison pluridisciplinaire du bourg de La Chapelle-de-Brain,.

LOT N°16 : ELECTRICITE - VENTILATION

Attributaire : entreprise GEFFLOT - 1, rue du sous-bois - 35550 PIPRIAC

Marché initial - montant : 27 669.79 euros HT

Avenant 1 : 428.98 € HT

Travaux en Plus-Value : détecteur de fumée auto communiquant

Soit un nouveau montant du marché de 28 098.77 € HT

- D'AUTORISER le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution

Délibération 2025/003 – Acquisition parcelles YH 377 - YE 123 - ZH 8 :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget en cours du montant nécessaire à l'acquisition

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de parcelles situées au bourg de La Chapelle-de-Brain cadastrées de la façon suivante et dont la gestion de la vente est assurée par les services de l'Etat France Domaine dans le cadre de la succession DUBOIS :

- parcelle YH 377 (1753 m²) - le prix de vente est fixé à 780 euros
- parcelles boisées YE123 (11780 m²) et ZH8 (4120 m²) - le prix de vente est fixé à 1500 euros/hectare soit un prix de vente de 2385 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE SON ACCORD pour l'acquisition des parcelles cadastrées section YH parcelle 377 et YE 123 et ZH 8 pour un montant total de 3165 euros (trois mille cent soixante-cinq euros).
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à cette transaction.

Délibération 2025/004 – Demande de subvention au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du dispositif «Ambitions Communes» :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les modalités des subventions allouées par Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du dispositif «Ambitions Communes». Ce dispositif accompagne financièrement les communes rurales pour des projets d'équipements communaux, d'aménagement de l'espace public communal et de dynamisation du centre-bourg. Un projet porté par la commune est éligible à ce nouveau dispositif. Il s'agit de l'étude pour l'aménagement des bourgs de La Chapelle-de-Brain et Brain-sur-Vilaine.

--> à suivre

Délibération 2025/004 – Demande de subvention au Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine au titre du dispositif «Ambitions Communes» (suite) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- DECIDE de présenter le projet cité ci-dessus au dispositif «Ambitions communes» auprès du Conseil Départemental d’Ille-et-Vilaine,
- AUTORISE Monsieur le Maire à formuler la demande de subvention au titre de ce dispositif et à signer, lui ou son représentant, toutes les pièces administratives ou comptables relatives à ce dossier.

Délibération 2025/005 – Suppression d’un poste de Maire-adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020/019 en date du 03/07/2020, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre de postes de Maire-adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l’article L.2122-18,

Considérant l’arrêté du Maire du 22/01/2025 portant retrait des délégations consenties à Madame MARTEL Jeannick, adjointe au maire,

Considérant les dispositions de l’article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent que lorsque le maire a retiré les délégations qu’il avait données à un adjoint, le conseil municipal se prononce sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Considérant la réception du courrier de Madame MARTEL Jeannick en date du 03/02/2025, donnant sa démission à son poste d’adjoint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de SUPPRIMER le poste de 4ème adjoint au maire.
- de REDUIRE à 3 le nombre d’adjoints au maire
- de METTRE A JOUR en conséquence le Tableau du Conseil Municipal.

Délibération 2025/006 – «Energies du Canut à l’Oust» – financement 2025 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations n° 2024/032 du 26/07/2024 et n° 2024/053 du 06/12/2024, le Conseil Municipal a donné son accord à la création de la société «Energies du Canut à l’Oust». La participation financière de la commune s’établit selon les modalités suivantes : à la création de la société en 2024 : 1 euro /habitant selon la population INSEE fin 2023 puis à la levée de fond de la grappe 1(2025) et de la grappe 2 (2026) : 2 euros /habitant selon la population INSEE fin 2024.

Aussi, afin d’actualiser le montant de la participation communale pour la levée de fond de l’année 2025, il convient de prendre en compte les derniers chiffres de la population transmis par l’INSEE en date du 01/01/2025, à savoir 1120 habitants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d’actualiser la participation financière pour la grappe 1, année 2025 à hauteur de 2240 euros.
- PRECISE que la participation financière pour la grappe 2, 2026, sera réévaluée en fonction de la population au 01/01/2026,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ce dossier

Informations données au Conseil Municipal ne faisant pas l’objet de délibérations :

1 / Bilan des inondations :

Monsieur le Maire fait un rapide bilan des inondations. Les maisons touchées sont celles qui avaient déjà été identifiées lors des précédentes crues. Les services techniques ont été fortement mobilisés pour aider les habitants par l’apport de parpaings et de la mise en protection du mobilier. --> à suivre

Informations données au Conseil Municipal ne faisant pas l'objet de délibérations (suite) :

La protection civile a été mobilisée mais peu sollicitée par manque de besoins des habitants touchés. En lien avec Redon agglomération, un point de collecte des déchets a été mis en place aux Services Techniques. En cas de besoin, il faut se rapprocher des agents communaux.

C'est l'occasion de rappeler le dispositif ALABRI mis en place par Eaux et Vllaine qui peut permettre de financer des équipements de protection aux inondations. Tous les foyers sinistrés recevront une information directement.

2 / Médiathèque :

La navette documentaire entre les médiathèques du réseau de Redon Agglomération se mettra en place dans les semaines à venir. Il sera possible de réserver et de faire venir à la médiathèque n'importe quel document présent sur le réseau.

3 / Ouverture d'un IFSI sur Redon :

Monsieur le Maire informe qu'un IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) va ouvrir sur Redon à la rentrée de septembre 2025. Les inscriptions se feront par Parcours Sup. Plus d'information sur la publication en fin de cette lettre mensuelle

4 / Projet de refonte des stations d'épurations :

Monsieur le Maire informe qu'un projet de refonte des stations d'épurations communales est en cours d'étude par Redon Agglomération. Le projet est de relier les stations de La Chapelle-de-Brain, de Brainur-Vilaine et de Beslé et de raccorder les habitations entre les 2 bourgs (route Momussais - Blandinais). Bien que rien n'étant acté à ce jour, les habitations raccordables mais ayant des assainissements non collectifs aux normes pourront demander des dérogations de raccordement.

Une communication sera faite par les services de l'agglomération dès que possible. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Jusqu'en mars 2025 : Phase «avant-projet»
- Avril - Juin 2025 : Phase «projet»
- Juillet 2025 - Février 2026 : Phase consultation travaux
- 2026 : Phase Travaux
- 2027 : Curage et renaturation des anciennes lagunes.

----- **Fin de séance** -----

----- Les Actualités et Informations du mois -----

A L'AGENDA :

Course VTT Moulins neufs : le 23 mars 2025

Rando Nocturne pédestre : le 3 mai 2025

Groupement Forestier du Tertre

Des parts du groupement forestier sont actuellement proposées à la vente. Il y a 3 lots (5187 parts, 1096 parts et 1716 parts) au prix de 1€ la part.

Les formalités de cession sont possibles sous seing privés avec l'aide du groupement.

Si vous êtes intéressés ou pour tous renseignements : contactez le 07 60 48 53 71

Une centenaire sur la commune !

Le 18 janvier dernier, Mme Grasland Denise a fêté ses 100 ans sur la commune. Bon anniversaire à elle...



Un nouveau professionnel sur la commune :



@ mbservice.soinetnettoyage@gmail.com

☎ 07.68.09.60.27

f MB Service Soins Et Nettoyage

📷 mb.service.soinetnettoyage

📍 **intervention sur:** Pipriac, St Just, La chapelle-de-Brain, Renac, Redon, La Gacilly et leur alentours...



Prenons soin des uns et des autres

Aide à domicile



- Soins d'hygiène
- Courses
- Ménage courant
- Aide administrative
- Aide à la préparation des repas
- Lien social

30€/ heure "kilomètres, produits ménagers, matériels et administratif compris!"



Prestation nettoyage logement

- Ménage de printemps
- Nettoyage intégral de toutes vos fenêtres, porte vitrée, baies vitrées, velux, véranda, ...
- Vous vendez ou achetez une maison et vous souhaitez qu'elle soit propre pour la vente ou pour votre emménagement.
- Vous déménager et vous avez besoin de nettoyer entièrement votre logement afin de récupérer la caution.
- Vous avez fait des travaux dans la maison et il faut remettre la maison au propre.
- Suite à un décès faite appel à nous pour trier, ranger et nettoyer la maison du défunt.
- Votre logement a été squatté et il faut le remettre au propre.
- Autres situation ...

Alors n'hésitez plus et contactez MB Service Soins et Nettoyage pour vous venir en aide !



Profitez de la réduction de 50% du crédit d'impôts !



@ mbservice.soinetnettoyage@gmail.com

☎ 07.68.09.60.27

f MB Service Soins Et Nettoyage

📷 mb.service.soinetnettoyage

📍 **intervention sur:** Pipriac, St Just, La chapelle-de-Brain, Renac, la Gacilly, Redon et leur alentours...

Soins et Manucure

Soins des pieds (bain de pied, massage, crème hydratante et pédicure)	30€	+ vernis	40€
Soins des mains (massage, crème hydratante et manucure naturel)	30€	+ vernis	40€
Duo soins des mains et des pieds	50€	+ vernis	60€
Soins visage (Mousse nettoyante, crème hydratante, massage)	25€		
Trio soins mains, pieds et visage	65€	+ vernis	75€
Pose de vernis classique	15€		
Pose de vernis semi-permanent	25€		
Dépose	15€		
Déco supplémentaire	0.50€/unité		



Faites plaisir à vos proches avec le BON CADEAU !



Crédit d'impôt accordé au personne âgée, en situation d'handicap, en invalidité temporaire,...



NOVA



MARAÎCHER AU JARDIN DE CHRISTIAN



Sera présent sur la place de l'église de la Chapelle de Brain le dimanche matin de 9H à 13 H. (Sauf cas exceptionnelles: congés ou autres)

Tous les dimanches du 15 mars au 15 décembre

En période hivernale tous les 15 jours

dates de présence 2025:
02/02 - 16/02 - 02/03 - 28/12

Vente à domicile le lundi et vendredi 8h à 11h

Contact: 06 14 18 47 38

Calendrier des visites sur le site de Gannel -2025

Lieu du Rendez-vous :

Parking de Gannel
Rue des marais
35660 LA CHAPELLE DE BRAIN

Date - horaire	Thème	Organisateur
Samedi 15 février 10h00	Découverte des oiseaux hivernants du marais	CPIE Val de Vilaine
Dimanche 23 février 10h00	Les oiseaux du marais	Bretagne Vivante Rennes
Samedi 8 Mars 14h00	L'histoire en marche du village et du marais de Gannel	Les Rives de Gannel
Samedi 12 avril 10h00	Les animaux aquatiques du marais	CPIE Val de Vilaine
Samedi 19 avril 8h30	Découverte des premiers migrants au marais de Gannel	LPO Bretagne
Jeu 1 ^{er} Mai 14h00	Le 1 ^{er} tour du marais commenté par un habitant.e du village	Les Rives de Gannel
Samedi 17 mai 14h30	Les vertus des plantes médicinales des marais par Yannick, herboriste certifié	Les Rives de Gannel
Samedi 14 juin 14h00	Le tour du marais commenté par un habitant.e du village	Les Rives de Gannel
Samedi 11 Octobre 14h00	Les Grandes Balades d'automne	Les Rives de Gannel
Samedi 8 Novembre 14h00	Le dernier tour du marais	Les Rives de Gannel

Ces visites sont gratuites.

Réservations :

Les Rives de Gannel	Lesrives.35660@gmail.com
CPIE Val de Vilaine	02-99-72-69-25
Bretagne Vivante	Resa.sorties.rennes@bretagne-vivante.org
LPO Bretagne	Reservation.bretagne@lpo.fr

Vous avez des connaissances en ornithologie, en entomologie, en construction traditionnelle, en histoire locale, en photographie... Prenez contact avec les **Rives de Gannel**, nous avons besoin de vous.



Nouvelle
formation sur
le territoire !

Ouverture de l'IFSI du Centre Hospitalier de Redon-Carentoir !

Première rentrée en septembre 2025

Vous souhaitez devenir infirmier(ère) ?

L'hôpital de Redon ouvre son Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) pour accueillir les étudiants et futurs professionnels de santé.

Profitez d'une **FORMATION DE QUALITÉ**, dispensée par des **PROFESSIONNELS EXPÉRIMENTÉS**, et préparez-vous à une **CARRIÈRE ENRICHISSANTE** au service de la santé.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

02 99 71 79 53

secretariat.ifs@ch-redon.fr



Organisation de la formation

Durée

3 ans (6 semestres de 20 semaines), soit 4 200 heures de formation réparties en :

- **Formation théorique** : 2 100 heures (cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés)
- **Formation clinique** : 2 100 heures de stages (de 5 à 10 semaines chacun).

Modalités d'accès à la formation

Formation initiale

Accessible via Parcoursup, ouverte aux titulaires du Baccalauréat.

Formation promotionnelle

Destinée aux aides-soignants en poste ou aux personnes souhaitant une reconversion, sans nécessité du Bac (sous conditions spécifiques).



Un diplôme reconnu et des perspectives d'avenir

- **Diplôme d'État Bac +3**
- **Accès à un métier aux multiples débouchés** : hôpital, établissement de santé, de rééducation, établissement médico-social, domicile...
- **Un exercice possible dans des services variés et de nombreuses évolutions de carrière** : spécialisation, formation cadre de santé, exercice en pratique avancée...

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

02 99 71 79 53

secretariat.ifs@ch-redon.fr



Se faire dépister, un geste essentiel !

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) de Bretagne vous rappelle pourquoi il est important de se faire dépister

Le cancer colorectal est un cancer fréquent dans la population (2^e cancer chez la femme et 3^e cancer chez l'homme en termes de fréquence) qui reste associé à une mortalité élevée en l'absence de diagnostic précoce.

Le dépistage permet de repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer ; il permet également la **détection précoce du cancer**, facilitant ainsi les traitements et augmentant les chances de guérison.

Détecté tôt, un cancer colorectal guérit 9 fois sur 10.

Dès 50 ans, un test de dépistage existe, à réaliser à domicile, tous les 2 ans

Ce test de dépistage consiste à rechercher dans les selles des traces de sang invisibles à l'œil nu. Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité(e) tous les deux ans par courrier de l'Assurance Maladie à consulter votre médecin traitant ou votre pharmacien, qui vous remettra un test à réaliser chez vous. Même si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez effectuer cette démarche.

Avant la remise du test, des questions vous seront posées sur vos antécédents personnels et familiaux, et sur la présence d'éventuels symptômes digestifs, afin de s'assurer que ce test vous concerne. En fonction de votre situation, d'autres modalités pourront vous être proposées. En cas de symptômes digestifs, il est recommandé de consulter votre médecin traitant.

Commandez votre test : facilement en ligne !

Le test peut également être commandé en ligne sur le site monkit.depistage-colorectal.fr où un questionnaire déterminera si ce test est approprié pour vous selon vos antécédents.

Dans 97% des cas, le test est négatif et sera à refaire deux ans après.
En cas de positivité du test (3% des cas), vous serez orienté(e) vers un gastro-entérologue pour une coloscopie, un examen complémentaire qui permet de rechercher la cause de votre saignement.

Simple, rapide et gratuit, ce test peut vous sauver la vie

Le test consiste en un prélèvement unique au moyen d'un dispositif pratique et hygiénique, permettant de recueillir un très petit volume de selles. Le kit inclut une fiche d'identification à compléter, ainsi qu'une enveloppe T pour l'expédition gratuite du test et de la fiche d'identification au laboratoire d'analyses médicales dont les coordonnées sont indiquées sur l'enveloppe.



Hommes et
femmes
50 à 74 ans

Dépistage du cancer colorectal

Vous recevrez votre invitation dans votre boîte aux lettres.

Les relances sont accessibles sur votre compte Ameli, s'il est activé.

Les résultats du test vous seront envoyés par SMS à votre numéro de portable est renseigné sur la fiche d'identification ou par la poste, dans le cas contraire.

Vous n'avez pas reçu votre invitation au dépistage organisé ?

Appelez votre Caisse d'Assurance Maladie :

CPAM : en composant le 36 96

MGEN : en formant le 36 76

MSA : aux numéros habilités

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.

Les résultats vous seront transmis ainsi qu'à votre médecin traitant. Le test et son analyse sont pris en charge à 100%, sans avance de frais. La consultation chez le médecin traitant est également remboursée dans les conditions habituelles par la Caisse d'Assurance Maladie et la complémentaire santé, de même que la coloscopie en cas de test positif.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 22
02.96.60.83.00

✉ antenne22@depistage-cancer.bzh

Antenne 29
02.98.33.85.10

✉ antenne29@depistage-cancer.bzh

Antenne 35
02.99.30.40.10

✉ antenne35@depistage-cancer.bzh

Antenne 56
02.97.40.29.39

✉ antenne56@depistage-cancer.bzh

site internet :
<https://depistage-cancer.bzh>



Des installations photovoltaïques par et pour les citoyens

Énergies du Canut à l'Oust

Maîtrisons notre énergie

Rejoignez-nous !

Réunions publiques :

- **RENAC** : mardi 11 mars 2025 - 19h - salle polyvalente (à côté de la mairie)
- **LANGON** : mardi 18 mars - 19h - salle polyvalente
- **PIPRIAC** : jeudi 20 mars - 19h - Mairie - salle des mariages
- **LA CHAPELLE DE BRAIN** : mardi 25 mars 19h - salle des associations



Contact :
EPV
eco@enr-citoyennes.fr
02 99 72 39 49

Projet porté par 8 communes au nord de Redon

En partenariat avec : **EPV** **Énerg'iv** **SD35**